

1

Cocagne, 1<sup>er</sup> Septembre 1800

Monsieur,

J'ay reçû l'honneur de votre lettre, ainsi que les Deux Pièces  
et Gazzette, que votre grande bonté a Daigné m'honorer, et dont  
je Serais tenté à destrier de pouvoir vous donner quelque  
marque de reconnaissance ; mais l'inériorité où il a plu à  
l'auteur de la Nature de me placer, ne me laisse aucune Esperance.  
Il me prie que vous priez, de Vouloir bien avoir la bonté de  
recevoir mes très humbles remerciements pour ces marques  
D'estime, que je me reconnois être très peu digne de mérites.

Dans la réponse Monsieur, que vous avez eu la bonté de  
faire, à la lettre que j'adressais à Son Excellence concernant  
Girouard, Vous recommandez de ne plus faire D'expres a Ses  
dépens ; mais aujourd'hui pour éviter d'être obligé de paraître  
en justice devant Robichault, qui est Autorisé par un Ecriv.  
de votre main, à la jeuissance du produit du dit lot, avec  
Défense à aucune personne d'Anticiper, ou de faire aucun  
Dommage quelconque, Sous peine d'être poursuivi en Ley, et  
payer tout dommage.

N'ayant dans mes lettres reçû aucune instruction, à Son regard,  
de votre part ny de celle de M<sup>r</sup> Sproule, il croit devoir  
encore faire cette démarche, Dans l'espérance que Votre Charité  
Daignera avoir pitié de leur triste situation, et que Van  
bontés lui Donnera quelques ressources, en lui accordant  
Si l'vous plaît quelque une de Ses très humbles demandes  
contenues dans ma précédente ; je crois avoir Suffisamment  
expliqué le Dit cas, à Son Excellence, à M<sup>r</sup> Sproule, et  
à vous Monsieur, pour devoir éviter de vous ennuier de  
répétition. Probablement il se peut qu'il vous aye été dit  
que Girouard n'ait pas celui qui profitait du Bénéfice du  
dit lot ; il aurait été de l'intérêt des Gendres à Girouard  
d'être ses seuls héritiers, ce lot aurait été le seul bien  
qui aurait resté après lui, Si le Gouvernement eut été  
disposé à lui accorder, ainsi qu'on a accordé à tous les  
autres Suppliants ; mais l'Impossibilité, que j'ay fait  
remarquer dans ma précédente, où vont ses gendres,  
de pouvoir seul, pourvoir à ses différents besoins, cet

homme tenant toujours menage; ont cru devoir intéresser leurs deux voisins, Isidore Bastarach, et François leBlanc qui contribuent à assister Girouard à tous égards, et devoir avoir le même droit que les gendres, dans le lot en question, et ont dans cette espérance jusqu'à présent tout quatre ensemble contribué à le soutenir: et le besoin que Girouard voyait qu'il avait de l'aide de quelqu'autre que ses deux gendres, a je pense contribué d'engager Girouard de lâcher d'obtenir le dit lot, pour intéresser quelqu'un à le soutenir le reste de leurs jours; et où il se rencontre tant d'obstacle.

M<sup>r</sup>. Watson je pense n'avait aucun ordre particulier de réservé ce lot pour le Gouvernement; et Girouard eut-il été? Robichot, Landry ou Suret; probablement ce lot ne serait pas aujourd'hui une réserve pour le R<sup>e</sup>g<sup>y</sup>, ce M<sup>r</sup>. non content de le frustrer de l'espérance qu'il avait d'avoir ce lot, tâche encore de contribuer à le priver de jouir d'aucune partie du bénéfice du dit lot; par le Mémorial qu'il a écrit en faveur de Robichot, ma conscience et la Charité m'ont engagé à épouser le cas de Girouard, permettez que je vous prie s'il vous plaît d'excuser mes importunités à cet égard; ils se conformeront à vos volontés et instructions, si Monsieur, nous daignez donner un mot de réponse.

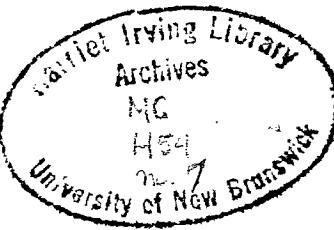
Dans ma précédente, je dis que Robichot, n'avait point paru pour réparer le dommage de la clôture qui était considérable, mais que probablement il se montrerait quand il serait temps de faucher; mais il ne s'est mentir, et a montré son écrit dans le même temps, que lorsque le foin de ce pré était fait entièrement, et leurs a défendu d'y toucher; il m'a cependant dit en se retournant, qu'il se contenterait pour cette année, en considération des frais de la clôture; du quart du foin, mais sans donner un seul denier, pour l'ouvrage qu'il y a eu pour le faucher et le serrer. L'embarras où ils se trouvent aujourd'hui pour leurs travaux ne leur permet de pouvoir être porteur de la présente, et sont réduit d'avoir recours à un sauvage, dont la préfet<sup>e</sup> est trop doutueuse, pour y confier quelque Argent pour satisfaire à la peine qu'on vous donne; ainsi Monsieur, je vous prie s'il vous plaît de me faire parvenir

3

M<sup>r</sup> Sprout me recommande de ne point lui faire par des sauvages, ce qu'auj<sup>r</sup> je vous prie si vous le voyez, de lui présenter mes très humbles respects, et lui dire sil vous plaît, que le chef de Beuctouché, Beau Père du porteur, est celui qui m'a donné les noms que je lui ay envoié; suivant ses demandes, je connais tous les dits sauvages que trop à ma perte; ce dit chef très peu respectable, en Egard a son ingratitude, que je vous prie de faire pour éuter leurs insultes; me dit, et me devra toujours quatre cents Shillings, et pour reconnaissance des services que je lui ay rendu, suivait les Bastonneoir pour partager dans ma dépouille; et pour reponse de remontrance que je leur faisoit à ce sujet, me menaçait de me tuer, s'ils entendaient quelques plaintes à cet égard. Jue que je n'aye pas les jeter de la Province, j'ay vu un acte, qui fait les journées de l'arpenteur Général à trois piastres députées à deux; la pauvreté des habitants les envoie à me prier de m'informer, s'ils sont obligés de donner à M<sup>r</sup> Watson, tel prix qu'il lui plaît de demander, soit pour arpenter des lots, ou pour courir des lignes des terres déjà planté. Apres mes très humbles remerciements, de la révélation que vous avez la bonté de me procurer dans ma solitude, je vous prie de me croire très respectueusement, en adressant ma priere au seigneur, pour la conservation de vos jeans. Monsieur.

Monsieur Odell Lawyer.

Votre très humble, très obéissant et  
soumis servt Joseph Cucquem.



Cocagne 1<sup>er</sup> Septembre 1790

Monsieur,

J'ay Recu l'honneur de Votre Lettre, ainsi que les Deux Livres,  
et l'Avanture, que Votre grande Fraté a fait à l'Institut; et dont  
je seroit tenté à desirer de pouvoir Vous donner quelque Marque  
de Reconnaissance; mais L'inferiorité où il a plu à l'auteur  
de la Nature de me placer, ne me laisse aucune place;  
A ce point que Vouz priez, de vouloir bien avoir la bonté de  
recepvois mes très humbles remerciements, pour Vos Marques  
Bestime, que je nereconnais être très peu dignes d'écriture.

Dans la reponse Monsieur, qui vous avrez eu la bonté  
de faire, à la Lettre que j'adresseai à Cet Excellence  
concernant Girouard, Vous recommandez de ne plus faire  
l'exprir à Ses dépens; mais aujourd'hui, pour éviter d'être  
oblige de paroître en justice devant Robichaud, qui est  
Authorisé par un Scrit de Votre main, à la jousfance  
du produit du dit Lot, avec défense à aucune personne  
d'anticiper, ou de faire aucun dommage quelconque, leur  
peine d'être poursuivi en Légal, et payee tout dommage &c. &c.

Yours

Monsieur Dell Syger

Frederickton

écrivant dans une Lettre reçue aucune instruction, à  
l'égard, de votre part ou de celle de M<sup>r</sup> le Gouverneur, il  
veut devoir encoû faire cette Demarche, dans l'espérance  
que Votre Charité Daignera avoir pitié de la triste situation  
et que vous bonté lui donnera quelques ressources, en lui  
accordant ce qu'il vous plait quelqu'un de extrêmement humbles  
Demandes contenues dans ma précédente : je crois avoie  
suffisamment expliquée l'incident, à mon Excellence, à M<sup>r</sup>  
Girouard, ch<sup>e</sup> à son conseil, pour devoir écrire de nou-  
veau à la révolution : probablement il n'y peut qu'enrage  
être ce que Girouard n'étoit pas celui qui profitoit du  
Bénéfice du dit Lot ; il auroit été de l'intérêt des Gendres  
à Girouard d'être un éventuel héritier, ce Lot auroit été bien  
tien qui auroit resté appartenir à Si le Gouvernement eut été  
avisé à lui accorder, ainsi qu'on a accordé à tous  
les autres c<sup>o</sup>mpliants ; mais l'impossibilité, que j'ay fait  
remarquer dans ma précédente, où sont ces Gendres, de  
pourvoir seul, pourvoir à ce Different besoin, cet  
homme tenant toujours ménage ; ouh cru devoir interroger  
leur deux voisins, j<sup>s</sup>g<sup>r</sup>o<sup>r</sup>e Bastarach, et francois le Blanc  
qui contribuent à assister Girouard à leur égard, et  
devoir avoir le même droit que les Gendres, dans le lot

en question, et ont pour cette espérance, jusqu'  
présent tout quatre ensemble contribué à le soutenir  
et le besoin que Girouard voyoit qu'il avoit de faire.  
Quelqu'autre que ces deux Gendres, je pense contribua  
l'engager Girouard de faire d'obtenir le dit Lot,  
pour interroger quelqu'un à le soutenir le reste de  
leur force ; et où il se rencontra tant Robichot.

est Watson, je pense n'étoit aucun ordre particulier  
de réservé ce Lot pour le Gouvernement ; et Girouard eut-il  
été ? Robichot, Landry ou Larche ; probablement ne Lot  
ne s'éroit pas aujourd'hui une réserve pour le Roy,  
ce est non content de le frustrer de l'espérance qu'il avoit  
d'arouer ce Lot, tâche encoû de contribuer à le priver  
de toute aucune partie du bénéfice du dit Lot, non  
obstant tout lourrage qu'il y a sur le dit Lot ; par  
le Memorial qu'il a écrit en faveur de Robichot.  
ma Conscience, et la Charité, m'ont engagé à proposer  
le Lot de Girouard, permettre que je vous prie il vous  
plait, mes importunités à l'égard ; il se conformeront  
à Votre volonté et instructions, c'est assuré, Vous daignez  
donner un mot de réponse.

... au mesme temps, je dir que Robichon, n'avoit  
point faire pour reparer le dommage de la clôture  
qui étoit considerable, mais que probablement il se  
n'enteroit quand il croit tenir de fauchez; mais il ne  
c'est montré, et a montré son écrit dans le même tems, que  
Lorsque le fin de ce Pre étoit fait entièrement, et  
leur à défense d'y toucher; il me cependant dit en  
l'en retournant, qu'il se contenteroit pour cette Année,  
en considération des frais de la Clôture, du quart  
du foin, mais sans donner un seul denaro, pour  
l'ouvrage qu'il ya eu pour le fauchez et le carrez.  
L'embarras où il se trouve aujourd'huy pour leur travail,  
ne leur permet de pouvoir étre porteur de la presente,  
et le ont reduit d'avoir recours à un sauvage, dont la  
mobilité est très voulueuse, pour y confier quelque  
objection, pourra il faire à la paix qu'on vous donne;  
Mais monsieur, je vous prie il vous plaira de me faire  
savoir votre demande, et je lâcherai de vous la faire  
parvenir. M. Sprout me recommande de ne point  
lui écrire pour ce sauvage, osevez je vous prie, et  
pour le voiez, de lui presenter mes très humbles respects  
et lui dire à l'your plaisir, que le Chef de Bouctouche,

Beau Pere du porteur, est celui qui me donne le croire  
que je lui ay envoié, suivante leur demande, je connuois  
les ois sauvages que trop à ma perte; ce dit chef très peu  
respectable, en l'gard à Son ingratitude, que je vous prie  
de faire pour biter leur insultes; me dois, et me devra toujours  
quatre Cent Shelling, pour reconnaissance des services que  
je lui ay rendu, suivant le Bastionoir pour partage dans  
ma Dépouille; et pour réponse de remontrance que je leur  
faissois à ce sujet, me menacoit de meuro. Si le entendoient  
quelquer plaintes à cet l'gard. Quoique je n'aye pas  
l'Acte de la Province, j'ay vu under Acte, qui taxe  
le journalier de Larpenteur General à trois Piastres  
Députier à deux; la pauvreté des habitants les luit  
à me prie de m'informer, Si le sont obligés de donner  
à M<sup>r</sup> Watson, tel prix qu'il lui plait de demander, soit  
pour arpentez le Lot, ou pour couvrir des lignes de fer  
déja Grante. aprèz mes très humbles remerciements de la  
réception que vous avez faite de mes lettres dans ma  
solitude, je vous prie de me croire très respectueusement  
en adresstant ma pice au Seigneur pour la conservation  
Je vous prie  
monsieur  
Monsieur & son fruyer

Votre très humble, très obéissant  
frans c. Joseph Gilmour

Cocagne September 1<sup>st</sup>, 1800

Sir:

I received the honour of your letter, as well as the two books and gazettes, which your great generosity deigned to honour me, and for which I am tempted to be able to give you some sign of recognition; but the inferiority where it rained at the author of the nature to put me, leaves me without any hope. I pray that you have the kindness to accept my very humble thanks for your tokens of respect, that I recognize myself to be not worthy enough to deserve.

In the response, Sir, that you have the kindness to provide, to the letter that I addressed to His Excellency, concerning Girouard, you recommend to no longer unwillingly expense; but today to avoid being obliged to appear in court before Robichault, who is authorized by a writing of your hand, to the enjoyment of the product of the said lot without having to defend to any person, or to pay any other damages, under pain of being pursued in law, and paying all damages.

Not having in my letters received any instruction in this respect, of your part or of Mr. Sproule, he will have to again make this effort in the hope that your charity will have pity on their sad situation, and that goodness will give some resources, in giving him, if you please, some of his very humble demands contained in my precedent: I should have sufficiently explained the said case to His Excellency, to Mr. Sproule, and to you Sir, to be able to avoid boring all of you by repetition. Maybe you have been told that Girouard was not he who profited by the beneficence of said lot; it would have been of interest of the sons-in-law of Girouard being his only heirs, this lot would have been the only good that he would have left, if the government had arranged to give it to him, just as we arranged to all the other petitioners; but the impossibility that I remarked in my last, where the sons went to be able to alone, having their different needs, this man holding always household; it had to interest their two neighbours, Isydore Bastarach, and Francois LeBlanc, who contributed to help Girourard to all respects and had to have the same right as the sons to the lot in question, and had that hope until present time, all four together contributed to sustain it; and the need that Girouard saw that he had of the help of some others of his two sons, I think contributed to hire Girouard to mark, to obtain the said lot, to find someone to sustain it for the rest of their days; and where he encountered many obstacles.

Mr. Watson I think did not have any particular right to save this lot for the Government; and Girouard would he have? Robichot, Landry or Suret; probably this lot would not be today a reserve for the King, this Mr. not happy to frustrate the hope that he had this lot, tasked still to contribute to it while being deprived of enjoying any part of the benefit of the said lot; by the Memorial that he had written in favour of Robichot, my conscience and charity convinced me to expose the case of Girourard, I beg you please to excuse my importunities on this matter; they conform to your wishes and instructions, if Sir, you deign to give me a word of reply.

In my previous [letter], I said to Robichot, did not appear to have repaired the damage to the fence that was considerable, but that it would probably will show when it was time to mow; but it did not show, nor in his writing at the same time, and then once the hay from the meadow was done, they were not allowed to touch it; in the meantime while returning, he told me that he was happy for this year, considering of the costs of the fence; a quarter of the hay but without giving any contribution for the work that had to be done. The embarrassment that they find themselves in today for their work did not permit them to be able to be part of the present, and they were reduced to have recourse to a savage,

as the profit is too doubtful, to give to him some money to satisfy the trouble for which they give; as well, Sir, I beg you please to help me reach Mr. Sproule, recommends to me to write to him --- by the savages, I beg you if you see him, to present to him my very humble respects, and to tell him please that the chief of Bouctouche, Good Father of carrier, is he who gave me the names that I sent to him; following his requests, I knew all the said savages that too much to my loss; the said chief is very not very respectable, concerning his ingratitude, that I beg you to do all you can to avoid their insults; I am still owed four hundred shillings, and for the recognition of the services that I rendered, following the Bastonnais to share in my spoils; and for the response of caution that I made on this subject, they threatened to kill me, if they heard any complaints on this subject.

As I did not throw them from the Province, I saw an [Act/law] that taxes the days of the surveyor General to 3 [bucks] deputed to two; the poverty of the inhabitants the ... to beg me to inform myself; if they are obliged to give to Mr. Watson, any price that he decided to demand; either to survey the lots, or to run the lines of the lands already granted. After my very humble thanks, to the recreation that you with goodness to obtain me in my solitude, I beg you to believe me very respectfully, in addressing my prayer to the Lord, for the preservation of your days Sir.

Mr. Odell Lawyer

Your very humble, very obedient and submissive servant, Joseph Gucquen(?)